

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE PROROGATION

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : PCE Services et ses partenaires sous-traitants
175 rue de la Maladière
42120 PARIGNY
- pour le compte de : VENDÉE NUMÉRIQUE GUIMBRETÈRE
123 boulevard Louis Blanc
85000 LA ROCHE SUR YON
- Ets chargée des travaux : PCE Services
175 rue de la Maladière
42120 PARIGNY
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : La Villatière
 - Objet des travaux : Déploiement fibre optique
 - Date des travaux : Du 08/08/2023 au 30/12/2023
 - Durée des travaux : 144 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 4 août 2023

Le Maire,

Signé électroniquement par : Philippe
Briaud
Date de signature : 04/08/2023
Qualité : Maire de Bellevigny



Philippe BRIAUD

Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques